



76 rue des Rondeaux
75020 PARIS
01.44.62.82.32
mjs@snefpsu.net

Paris, le 16 juin 2015

Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
35 rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Nos réf : PYD/PA/JP

Objet : Relevé de la rencontre avec vos conseillers sur la situation du GIP de Dinard.

Suite à notre demande du 30/04 et votre acceptation, vous avez délégué trois de vos conseillers pour nous recevoir le 9 juin. Cette délégation était emmenée par Madame Christine Julien, conseillère emploi-formation, accompagnée de Madame Mireille Gaüzère, conseillère sociale et de Monsieur Jacky Avril, chargé des établissements à la Direction des Sports,

Notre précédente demande sur ce sujet date d'octobre 2014 sur le retrait de 2 coordinateurs de formations BPJEPS bi-qualifiantes et où nous avons rencontré le directeur régional Bretagne de l'époque.

Nous précisons que ce courrier n'est qu'un relevé partiel et partial de nos échanges avec vos trois conseillers, que nous voulons acter.

Nous avons donc fait état du problème du GIP de Dinard à travers l'arrêt des missions de deux professeurs de sport l'un en août 2015 et l'autre en novembre 2015 et qui portent des formations importantes pour le GIP et reconnues à tous les niveaux y compris en terme d'emplois.

Nous avons ajouté de façon solennelle que ce retrait de ces deux professeurs de sport pleinement investis depuis longtemps avec des implications personnelles et familiales, peut avoir de graves conséquences sur le plan humain. Nous évoquons clairement une situation de souffrance professionnelle et nous tenions à vous en alerter.

De plus l'expertise des collègues PTP n'est pas remplaçable au pied levé. Les compétences et le travail en réseau ne s'improvisent pas. Ce professeur de sport et ce CEPJ coordonnent 5 formations. Le retrait de ces mises à disposition remet en cause l'application de la convention Etat/Région sur la base des 30% de participation de l'Etat dans le GIP.

Par ailleurs ce qu'a vécu le professeur de sport retiré du Campus au 1er janvier 2015 fut pénible et son « sauvetage » ne tient qu'à une mutation négociée vers l'EN.

Nous avons redit que ce problème breton était bloqué localement et que la solution passait par une décision politique nationale. En effet le Directeur Régional applique les directives ministérielles de réduction des PTP de 7 à 0 pour le GIP-Campus d'excellence Sportive de Dinard. En conséquence la solution est politique.

Nous avons rappelé que :

- La situation du Service Public de Formation -JS en Bretagne n'a plus que le Campus de Dinard pour mettre en œuvre des formations adaptées et innovantes.
- La loi NOTR et l'amendement du Sénat portant sur un CREPS par région ; la question est posée : à quand la re-création d'un CREPS en Bretagne ?
- Le comptage des fonctionnaires de l'ex-CREPS dans les effectifs DR. La DRH peut-elle donner de la souplesse au DR en plaçant ces agents à la DS en perspective de leur ré-affectation au CREPS re-créé
- Nous avons remis à Mme Julien l'enquête sur l'employabilité supérieure à 80% du BPJEPS APT-KaRaCo.

M. Avril a répondu que la convention n'arrêtait pas la coopération Etat/Région au 31/12/2016 et qu'une suite sera élaborée. La création d'un CREPS ne pourra s'envisager qu'une fois la loi votée et le transfert des EPN existants réalisé.

Nous avons souligné le paradoxe à voir le retrait de professeurs de sport et de CEPJ du GIP-Campus de Dinard alors que celui-ci devrait redevenir CREPS selon l'esprit de l'amendement dans la loi NOTR . Ce n'est donc pas le moment de « déshabiller » ce GIP.

En conséquence le SNEP-FSU demande donc le maintien de ces deux personnels et de leurs missions sur ce GIP.

Vos trois conseillers se sont engagés à vous rapporter la parole du SNEP-FSU et à donner une réponse au DRJSCS de Bretagne. Celui-ci devrait contacter par la suite le SNEP Bretagne pour les solutions retenues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Pierre-Yves DORE
Responsable national secteur sport et région Bretagne
Membre du CTM



Pascal ANGER
Secrétaire national secteur sport et
ESR

Copie à :

Mme Gaüzère
Mme Julien
Mr Avril